



**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 07 OCTOBRE 2021**

**Délibération n°21-23 : Décision budgétaire modificative N°2 pour l'exercice 2021 de la régie
d'exploitation**

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »

VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »

Vu la délibération 20-2 du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver la décision modificative N°2 de 2021 de la régie d'exploitation

Présents : Mesdames Sylvie BONNET, Irène BREUIL, Nadia SEMACHE,
Messieurs Jean-Yves BONNEFOY, Pierrick COURBON, Sylvain DARDOULLIER, François DRIOL,
Gérard DUBOIS, Luc FRANCOIS, Jérémie LACROIX, Eric LARDON, Yves PARTRAT, Hervé REYNAUD,
Daniel VILLAREALE,

Pouvoir : Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON
Madame Anne DAMON donne pouvoir à Madame Irène BREUIL
Monsieur Georges HALLARY donne pouvoir à Monsieur François DRIOL
Monsieur Phillipe VALENTIN donne pouvoir à Monsieur VILLAREALE

Excusés : Messieurs Gaël PERDRIAU, Jean-Pierre TAITE

**VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES**

La crise sanitaire a bouleversé le mode de financement des dépenses régaliennes prises en charge par l'Etat. Habituellement ces dépenses sont financées par la majoration de la taxe Aéroport sous forme de subvention. Avec la crise, l'Etat a mis en place un mécanisme de substitution via une avance remboursable. Budgétairement cette avance s'inscrit en recette d'investissement, et non en recette de fonctionnement ce qui implique donc des modifications budgétaires.

De plus, les premiers mois de fonctionnement en régie ont permis de réaliser des économies de dépenses sur certains postes

Fonctionnement

Le projet de décision modificative permet d'ajuster :

Pour les dépenses :

- diminution des dépenses d'achats de 4 880 €.
- diminution des dépenses de services extérieurs de 140 830 € (dont 62 500 € pour la RODP)
- diminution des dépenses des autres services extérieurs de 62 510 €.
- Diminution des dépenses de personnel de 196 780 €
- Diminution des autres charges de gestion courante de 23 000 €
- Une inscription des charges financières de 1 800 € pour les intérêts de l'avance remboursable concernant la majoration de taxe aéroport.
- Des dépenses exceptionnelles pour 2 000 €
- Le transfert des investissements au 15 octobre 2021 implique de réaliser une dotation aux amortissements pour la période du 16 octobre au 31 décembre de 40 000 €

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

SAINT-ETIENNE LOIRE

- Une cession de terrain à prévoir dans le cadre de la mise en conformité de la bande des 300 mètres qui implique une sortie de l'actif d'un terrain d'une valeur d'environ 5 000 €.
- Une diminution des dépenses imprévues pour 1800 €.

Pour les recettes :

- Une diminution de la subvention de majoration de taxe aéroport de 621 000€
- Une augmentation des recettes de location pour 15 000 €
- Une augmentation de la subvention d'équilibre du budget du Syndicat mixte de 220 000 €
- Une recette pour la cession de terrain de 5 000 €

Soit un total des mouvements en dépense et recette de fonctionnement égal à - 381 000 €.

Dépenses	BP Voté	DM1	DM2	Budget Total
Chap. 011- Charges à caractère général	1 168 450 €	123 500 €	-208 220 €	1 083 730 €
Achats	120 000 €		-4 880 €	115 120 €
Services extérieurs	848 200 €	28 500 €	-140 830 €	735 870 €
<i>Sous traitance (sécurité, assist vols)</i>	<i>110 000 €</i>			<i>110 000 €</i>
<i>Sous traitance informatique</i>	<i>50 000 €</i>		-2 000 €	<i>48 000 €</i>
<i>Locations (dont redevance SMASEL)</i>	<i>344 700 €</i>		-93 830 €	<i>250 870 €</i>
<i>Entretien / maintenance</i>	<i>296 500 €</i>		-64 500 €	<i>232 000 €</i>
<i>Assurances</i>	<i>45 000 €</i>		-12 000 €	<i>33 000 €</i>
<i>Etudes</i>			25 000 €	<i>25 000 €</i>
<i>Divers</i>	<i>2 000 €</i>	<i>28 500 €</i>	<i>6 500 €</i>	<i>37 000 €</i>
Autres Services extérieurs	136 500 €	-5 000 €	-62 510 €	131 500 €
<i>Honoraires</i>	<i>40 000 €</i>		-14 000 €	<i>26 000 €</i>
<i>Publicité et relations publiques</i>	<i>2 500 €</i>		-1 060 €	<i>1 440 €</i>
<i>Divers (Frais télécommunications, déplacements, nettoyages, cotisations ...)</i>	<i>61 000 €</i>		-19 450 €	<i>41 550 €</i>
<i>Autres dépenses fonctions supports</i>	<i>33 000 €</i>	<i>-5 000 €</i>	<i>-28 000 €</i>	<i>0 €</i>
Impots et taxes	63 750 €	100 000 €		163 750 €
Chap 012 Charges de personnel	981 500 €	-28 500 €	-196 780 €	756 220 €
<i>Frais de MAD de personnel</i>	<i>67 000 €</i>			<i>67 000 €</i>
<i>Personnel extérieur au service (SDIS)</i>	<i>210 000 €</i>		-113 400 €	<i>96 600 €</i>
<i>Salaires</i>	<i>386 000 €</i>		-86 000 €	<i>300 000 €</i>
<i>Cotisations SS et prévoyance</i>	<i>230 000 €</i>		12 000 €	<i>242 000 €</i>
<i>Autres charges sociales</i>	<i>13 000 €</i>		-8 880 €	<i>4 120 €</i>
<i>Autres charges de personnel</i>	<i>35 000 €</i>	<i>-28 500 €</i>	<i>8 500 €</i>	<i>15 000 €</i>
<i>Dépenses de formation</i>	<i>7 500 €</i>		-7 500 €	<i>0 €</i>
<i>Taxes sur rémunérations</i>	<i>33 000 €</i>		-1 500 €	<i>31 500 €</i>
Chap 65 - Autres charges de gestion courantes	20 000 €	5 000 €	-23 000 €	2 000 €
Chap 66 - Charges financières			1 800 €	1 800 €
Chap 67 - Charges exceptionnelles			2 000 €	2 000 €

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Chap. 042- Opération d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	45 000 €	45 000 €
<i>Dotation aux amortissements</i>			40 000 €	40 000 €
<i>Valeur comptable des éléments d'actifs cédés</i>			5 000 €	5 000 €
Chap. 022- Dépenses imprévues	101 800 €	-100 000 €	-1 800 €	0 €
Total des dépenses	2 271 750 €	0 €	-381 000 €	1 890 750 €

Recettes	BP Voté	DM1	DM2	Budget Total
Chap 70 - Produit des services , du domaine et ventes diverses	14 625 €			14 625 €
Produits activités annexes	14 625 €			14 625 €
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	208 125 €		15 000 €	223 125 €
Redevance atterrissage	17 250 €			17 250 €
Redevance balisage	6 000 €			6 000 €
Redevance stationnement	6 000 €			6 000 €
Redevance aérienne passager	12 750 €			12 750 €
Redevance assistance aéroportuaire	124 875 €			124 875 €
Taxe aéroport	26 250 €			26 250 €
Recettes location	15 000 €		15 000 €	30 000 €
Chap. 74- Subventions d'exploitation	841 000 €		-621 000 €	220 000 €
<i>Majoration taxe aéroport</i>	841 000 €		-621 000 €	220 000 €
Chap. 77-Produits exceptionnels	1 208 000 €		225 000 €	1 433 000 €
<i>Subvention du SMASEL</i>	1 208 000 €		220 000 €	1 428 000 €
<i>Produits des cessions d'éléments d'actif</i>			5 000 €	5 000 €
Total des recettes	2 271 750 €	0 €	-381 000 €	1 890 750 €

Investissement

Le projet de décision modificative permet de créer la section d'investissement liée au transfert de l'actif du Syndicat Mixte et au versement d'une avance remboursable.

Pour les dépenses :

- Des frais d'étude pour 65 000€
- Divers matériels pour 30 000 €
- Des acquisitions foncières (bande des 300 m) pour 30 000 €
- De travaux de clôtures et forestiers pour 30 000 €
- Des travaux de démolition pour 20 000 €
- Des autres travaux (parking avion) pour 35 000 €
- Des travaux sur bâtiment (toit et aménagement) 227 000€

Pour les recettes

- une avance remboursable de la DGAC 392 000 €,
- des amortissements pour 40 000 € et
- la cession de terrain pour 5 000 €.

Soit un total des mouvements en dépense et en recette d'investissement égal à 437 000 €.

Dépenses	BP Voté	DM1	DM2	Budget Total
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
Frais d'études			65 000,00 €	65 000,00 €
Chap. 21- Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Autres immobilisations corporelles			30 000,00 €	30 000,00 €
Acquisition foncière - démolition (bande des 300 m)			30 000,00 €	30 000,00 €
Chap. 23- Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	312 000,00 €	312 000,00 €
Travaux clôtures			30 000,00 €	30 000,00 €
Travaux de démolition			20 000,00 €	20 000,00 €
Autres travaux			35 000,00 €	35 000,00 €
Travaux bâtiment			227 000,00 €	227 000,00 €
Total des dépenses	0,00 €	0,00 €	437 000,00 €	437 000,00 €

Recettes	BP Voté	DM1	DM2	Budget Total
Chap 16 Emprunts et dettes assimilés			392 000,00 €	392 000,00 €
Avance remboursable de la DGAC			392 000,00 €	392 000,00 €
Chap. 040- Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Amortissement des immobilisations			40 000,00 €	40 000,00 €
21 -Immobilisations corporelles			5 000,00 €	5 000,00 €
Total des recettes	0,00 €	0,00 €	437 000,00 €	437 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

- *approuve la décision budgétaire modificative N°2 de 2021 pour la régie d'exploitation qui s'équilibre en fonctionnement à - 381 000 € et en investissement à 437 000 €*
- *approuve le paiement de la redevance d'occupation domaniale au budget du syndicat Mixte*

Nombre de votants : 19 représentant 91.65% des voix Suffrages exprimés : 18 représentant 86.275% des voix Vote POUR : 18 représentant 86.275% des voix Vote CONTRE : 0 Abstention : 1 représentant 5.375% des voix
--

A Saint-Etienne, le 7 octobre 2021,

Pour le Président du Syndicat Mixte de
l'Aéroport de Saint-Etienne Loire,
empêché,

François DRIOL
Vice-Président



